A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **17 (1888)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de présenter à l'Assemblée générale de la Compagnie du Gothard notre *dix-septième* Rapport de gestion, comprenant l'exercice de 1888.

I. Bases et étendue de l'entreprise.

A l'occasion de la présentation de nos comptes et bilan pour 1887, le Conseil fédéral suisse avait demandé à la date du 25 juin 1888 qu'eu égard aux obligations de construction incombant encore à la Compagnie du Gothard, *l'excédent du produit net restant après déduction du dividende de 5 % proposé par le Conseil d'administration fût alloué à la réserve de construction;* dans votre Assemblée ordinaire du 30 juin 1888 et sur la proposition de vos commissaires-vérificateurs, vous avez décidé de ne pas reconnaître cette prétention du Conseil fédéral et de charger le Conseil d'administration de défendre au mieux les intérêts de la Compagnie. Le 1er juillet nous avons porté cette résolution à la connaissance du haut Conseil fédéral qui nous a répondu en date du 21 de ce même mois que, considérant qu'en fait le dividende réparti n'est pas supérieur à 5 % et que d'ailleurs l'excédent a été réservé, il ne se trouvait pas dans le cas de prendre d'autres mesures, tout en maintenant son droit de faire valoir sa compétence à l'avenir également. Bien qu'à la suite de cet échange de vues on pût considérer la question comme provisoirement liquidée, nous avons cru cependant, en visant spécialement la réserve contenue à la fin du message fédéral, devoir répondre que nous ne pouvions reconnaître la compétence du Conseil fédéral pour prendre une mesure semblable au sujet du produit net de l'exploitation. Cette déclaration de notre part datée du 31 juillet n'a été suivie d'aucune autre communication du Conseil fédéral.

Dans l'Assemblée générale du 30 juin dernier, vous avez approuvé l'extension du réseau du Gothard *par la construction du tronçon de Mendrisio à la frontière suisse dans la direction de Saronno,* pour le cas où la ligne italienne de raccordement de la frontière à Saronno et Milan viendrait à se construire; le Département fédéral avait alors fixé au 2 novembre l'ouverture des conférences relatives à notre demande de concession, comme le prescrit l'art. 2 de la loi sur les chemins de fer. Comme cependant nous avions de bonnes raisons d'admettre qu'en Italie les négociations pour la concession de la ligne Milan-frontière suisse près Novazzano exigeraient encore un certain temps, nous avons cru devoir communiquer ce fait au Département des chemins de fer et lui exprimer